



**FABRICE
CHAMBELLAND**
06 27 70 45 58



**VANESSA
L'HOMMEL**
06 83 26 08 89



**JONATHAN
JARRIGE**
06 71 14 37 24



INFRALOG NATIONAL LA CFDT PORTE VOS REVENDICATIONS

Vendredi 16 avril dernier, la CFDT Cheminots était de nouveau reçue pour faire un point sur les déclinaisons de l'accord télétravail, puis porter la demande de mise en place des titres-restaurant sur le site de Caen. Depuis sa dernière audience fin 2020, la CFDT Cheminots a été entendue sur le sujet du télétravail. Sur les titres-restaurant, l'ambition est grande...



5, rue Playel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



www.cfdtcheminots.org



TÉLÉTRAVAIL LA CFDT ENTENDUE

Pour la CFDT Cheminots, l'application des accords signés est importante. Aussi, lors d'une audience fin 2020, nous avons porté la demande de déclinaison de l'accord national sur le télétravail.

L'ÉTABLISSEMENT CONFIRME LES DEUX OPTIONS POSSIBLES

- #1 Deux jours fixes par semaine.
- #2 Trois jours mobiles par mois.

RÉOUVERTURE DU DOSSIER NATIONALEMENT

La pandémie a changé la vision sur le télétravail. Des négociations pour un nouvel accord télétravail vont s'ouvrir. La CFDT portera l'ensemble des revendications des travailleurs sur ces sujets. ●

CHÈQUE-DÉJEUNER UNE PRIORITÉ CFDT

La CFDT revendique ouvertement l'éligibilité des salariés du site de Caen. Deux choses prouvent la légitimité de notre demande :

- #1 Plans montre une distance piétonne de 700 mètres et 11 minutes.
- #2 Notre vérification avec une roue CFDT montre 720 mètres.

Aussi, nous revendiquons l'application de l'accord signé par la CFDT afin que l'ensemble des salariés du site de Caen perçoivent le chèque-déjeuner. Par ailleurs, la CFDT a demandé l'application immédiate de l'accord aux salariés RQTH. ●



MARSEILLE PARMI LES EXEMPLES

La CFDT a déjà fait bouger les lignes dans d'autres établissements (<https://bit.ly/3nIrL6m>). La direction de l'Infralog comprend les arguments de l'établissement. La CFDT interpelle le cabinet du DRH Groupe afin d'obtenir cette avancée notable pour votre quotidien. ●

